



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230511-D2023_31_SI-AR

DECISION 2023-31

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Il est procédé à l'acquisition d'une benne P4-Caisse de 16 m³ et d'une benne P4-Caisse de 35 m³ pour les besoins du Centre Technique Environnemental communautaire auprès de l'UGAP, ZI LEGERE OUEST 2 Allée des Tilleuls CS 40109 à 54183 HEILLECOURT CEDEX 1, pour un montant de 15 064,89 € H.T. soit un total de 18 077,87 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 11 mai 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024